



Il était une Foy

Janvier 2019 N°43

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



**Bonjour
à toutes
et à tous,**

Une nouvelle
année com-
mence !

A Sainte-Foy, 2018 a vu l'aboutissement de plusieurs projets : le terrain de grand jeu, la montée en débit internet, la borne de recharge pour véhicules électriques, la cabine à lire et la fin de la restauration de la Chapelle de La Salvetat à partir d'actions citoyennes ou associatives... Nous avons aussi commémoré le centenaire de la guerre de 14-18. Ensemble, nous avons montré notre respect du devoir de mémoire.

En fin d'année, notre pays a été particulièrement éprouvé. Malgré les progrès jamais égalés dans de nombreux domaines, un profond malaise s'exprime sous différentes formes, à nos portes et ailleurs dans le monde. Notre époque voit de redoutables défis à relever en matière de développement durable, d'équité sociale, d'accès à l'éducation quel que soit son rang social ou son lieu de résidence... La liste de ces enjeux nous concerne tous.

Localement comme globalement, nous pouvons agir. Nous sommes, dans notre campagne, un peu protégés et privilégiés. Nous devons malgré tout nous rendre compte de cette chance et consolider le «vivre ensemble». C'est d'abord autour de nous que nous pouvons construire une vie plus solidaire, en respectant les autres et leurs différences.

Soyons bienveillants les uns envers les autres ! Que 2019, puisse nous permettre de concrétiser ce vœu.

Très bonne année à vous et vos familles de la part de l'ensemble des élus et des agents.

Votre Maire,
François Vives

Transition écologique

De la cohérence dans les actions



La loi du 17 août 2015 est une loi «d'action et de mobilisation» qui engage le pays tout entier – citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Mieux que des discours, engageons des actions pour aborder les transitions écologique et énergétique avec efficacité

Depuis plusieurs années des projets écologiques et énergétiques ont donc été abordés et mis en œuvre à l'échelon local, car si les habitants peuvent contribuer aux objectifs énergétiques et écologiques, la commune doit montrer l'exemple.

Dans le domaine de la réduction de la consommation d'énergie, quelques secteurs du village ont l'éclairage public éteint sur certaines tranches horaires. Une réflexion globale est engagée sur la rénovation de l'éclairage communal.

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur l'intercommunalité Cœur de Garonne une ferme photovoltaïque sera bientôt en service sur la commune de Lherm.

Préservation de la biodiversité : l'atlas de la biodiversité a permis de faire le bilan de notre environnement naturel. La gestion de l'espace par les documents d'Urbanisme nous permet de structurer des projets comme la réalisation

de liaisons douces pédestres et cyclistes. Chacun peut valoriser ses déchets verts et dès le début de cette année ne plus utiliser de désherbants phytosanitaires. L'entretien des espaces communaux par les employés municipaux se fait sans pesticides.

En ce qui concerne la diminution des pollutions et le développement des transports propres, une borne de recharge pour véhicules électriques a été inaugurée avec le Syndicat départemental d'Énergie de la Haute-Garonne en novembre dernier.

D'autres actions sont possibles à titre individuel pour concourir à réduire les dépenses énergétiques, en utilisant par exemple les lignes 5 et 65 des bus Arc-en-ciel, ou en covoiturant : le parking qui se situe au rond-point va être réaménagé très prochainement par le Conseil départemental.

Vous trouverez tous les détails sur ces projets en pages 2 et 3 de ce journal.

Dans votre journal de janvier...

Où en est-on ? > Page 3

Chemin piétonnier / Piste cyclable

Cabine à lire > Pages 5

Point d'étape

Plan local d'urbanisme > Page 4

Prévoir pour demain

Nouveau > Page 7

Ateliers Sport Santé seniors

Economies d'énergie

Nous pouvons tous agir

Accompagné par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), la commune continue ses actions en faveur de la transition énergétique.

Besoin de rénovation de l'éclairage public et politique incitative du SDEHG.

L'éclairage public représente une part non négligeable du budget communal de l'ordre de 26 000€ en électricité et 10 000€ provisionnés pour les dépannages. La commune a actuellement 38 réseaux d'éclairage répartis en cœur de ville, le long des départementales et dans les hameaux, au total 430 points lumineux qui ont été créés à partir de 1971 et majoritairement entre 1993 et 2003.

Depuis 2015, le SDEHG apporte son soutien technique et financier aux communes pour les aider à rénover leur parc d'éclairage public avec à la clef d'importantes économies d'énergie (plus de 70%) et l'assurance de bénéficier d'un éclairage respectueux de l'environnement, avec une prise en charge de 80 % du montant HT des travaux.

Le SDEHG a choisi la technologie LED (diode électroluminescente) avec une variation possible de 50% de l'éclairage en cœur de nuit et une performance énergé-

tique de classe A+ (0,7 kWh par an par m² de chaussée). D'autre part les coupures d'éclairage public entre 1h et 5h du matin ont permis d'économiser de l'ordre de 2000 € par an.

Quatre réseaux d'éclairage, sujets à de fréquentes pannes, seront rénovés en 2019 : En Castagné en partie basse, son prolongement sur la route de Rieumes, Minjoulet et du Rond point vers St Lys. Le montant estimé pour la commune est de 24 170€ sur un total de 119 350€ avec un retour par économie d'énergie estimé à 3 020€ par an.

A l'initiative du SDEHG, une borne de recharge pour véhicules électriques à Sainte-Foy a été mise en place au 6 Allée des Tilleuls.

M. Caseilles, directeur du SDEHG, a présenté ce nouvel équipement public destiné à favoriser le développement de tous types de véhicules électriques. La borne de Sainte-Foy-de-Peyrolières fait partie d'un réseau de 100 bornes déployé par le SDEHG en Haute-Garonne, elles sont géo-référen-



cées sur Google Maps. Ce projet de réseau de recharge est un investissement public dans le cadre des Investissements d'Avenir de l'Etat initiés en 2010. Son financement se répartit entre l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (50%), le SDEHG (35%) et la commune (15%).

Les moyens d'accès sont les suivants : une carte d'accès SDEHG, une application mobile à installer sur un smartphone (téléchargement gratuit sur Google Play et App Store), un site internet pour les utilisateurs occasionnels,

autres cartes de recharge... pour en savoir plus : www.sdehg.fr.

Chaque borne permet à 2 véhicules de se recharger simultanément, 20 minutes de charge correspondent à environ 40 km de trajet pour une Renault Zoe. Les petits véhicules, cycles et scooters électriques peuvent également se recharger sur les bornes grâce à des prises spécifiques prévues à cet effet.

Le coût de la recharge est de 0,20€ pour les 20 premières minutes, puis de 0,75€ par demi-heure suivante entamée.

Retour sur

Journée Energie habitat - Objectif Réno

Le Pays Sud Toulousain porte la démarche rénovation des bâtiments publics et privés sur notre territoire. Son rôle est de renseigner sur les méthodes appropriées pour une rénovation efficace, de fournir des références d'artisans présents sur le territoire et labellisés RGE, d'indiquer tous les financements accessibles en rapport avec les ressources du demandeur et d'apporter une aide au montage des dossiers.

Le samedi 10 novembre 2018, à la salle du Parayre, une équipe de techniciens du Pays est venue présenter la «plateforme éner-



gétique», accompagnée de six artisans partenaires (ACSP chauffage, CLIM&CHAUFF chauffage, COUVREURS OCCITANS isolation,

ETTE menuiseries, EGTC isolation, THERMONEO Chauffage) et de 3 représentants d'organismes de conseils (CAUE, ADIL et SOLIHA).

Si vous avez manqué cette journée, rendez-vous sur : <https://payssttoulousain.fr/> rubrique Conseils aux particuliers.

Vos factures énergétiques sont élevées ? Vous avez froid l'hiver et chaud l'été ? Votre logement est mal isolé ? Vous vous demandez : Comment améliorer l'isolation de votre logement ? ou Quels sont les systèmes de chauffage performant à installer ? Mais encore, Comment financer mon projet ?

Le Pays Sud Toulousain vous accompagne sur votre projet de rénovation.

Où en est-on ?

Chemin piétonnier et Piste cyclable

La Communauté de Communes Cœur de Garonne et le canton de Cazères sont devenus les lieux de réflexions pour le développement de nos communes. Les deux axes routiers vers Toulouse : la D632, la route d'Auch ainsi que la proximité de Saint-Lys jouent cependant un rôle prépondérant dans notre vie quotidienne parce qu'ils desservent le collège et le lycée ainsi que les commerces. C'est un fait que les élus du conseil municipal mettent en évidence aussi souvent que possible.

La transition écologique pousse aux déplacements doux, ceux-ci sont prévus en cœur de village mais aussi en liaison avec Saint-Lys avec le chemin piétonnier au nord de la Galage et la piste cyclable au sud de la D632. Leurs emplacements sont maintenant définis.

Le chemin piétonnier restera un droit de passage sur les propriétés des familles Puntous et Busquère, la commune possède juste la partie de chemin qui longe la nouvelle station d'épuration. Pour la piste cyclable, après une année non assumée par le bureau d'études en charge du projet, l'équipe municipale a relancé le projet avec un nouveau bureau d'études qui a d'ores et déjà défini les mètres nécessaires pour l'achat du terrain.

Début 2018, le département s'est prononcé pour la prise en charge des aires de covoiturage : l'aménagement de celle de Sainte-Foy est prévu en 2019. Le service voirie départemental y travaille en accord avec le projet de piste cyclable.



L'aménagement de la piste cyclable débuterait à l'extrémité Ouest (point O) depuis l'aire de co-voiturage.



L'aménagement s'achèverait à l'extrémité Est (point E) au niveau de la contre-allée de desserte locale en limite de la commune de Saint-Lys.



Zéro Phyto

La gestion différenciée

2018, une année charnière entre l'obligation réglementaire de supprimer les produits phytosanitaires, l'étude et la mise en place des premières mesures de gestion différenciée.

• **De nouveaux moyens** : la balayeuse de rue, le désherbage thermique, des rotofils spécifiques.

• **De nouvelles méthodes** : des ateliers participatifs tous les mercredis matins de 10h à 12h sur les cimetières pour échanger avec la population. Une étude spécifique prenant en compte l'accessibilité pour les végétali-

ser, leur apporter de la sérénité, de l'apaisement et faciliter leur entretien. Des essais de tonte raisonnée à l'entrée du village, au city park au monument aux morts. De l'éco pâturage sur le dernier trimestre à l'église du Parayre.

Un grand merci à Nicolas MERESSE pour son accompagnement et aux agents du service technique qui sont très investis et portent cette démarche au quotidien.

Un flyer est en cours de réalisation ! (distribution avec le journal d'avril).

Covoiturage

Un parking à disposition

Pour lutter contre les embouteillages toulousains, une piste : le covoiturage.

Le covoiturage, qu'est-ce que c'est ? C'est essayer de rouler malin en partageant son trajet (domicile-travail) avec des voisins ou des collègues en n'utilisant qu'une voiture.

On peut alterner, partager les frais, décider de le faire tous les jours ou une ou deux fois par semaine... c'est la souplesse qui prime.

Vous pouvez connaître des personnes et gérer ensemble votre covoiturage, mais vous avez également la possibilité de vous inscrire sur des sites qui vous mettront en relation avec des personnes désirant covoiturer. Une aire de covoiturage est mise à la disposition des usagers par la municipalité. Ce parking est situé sur la D632, après le rond-point en direction de Saint-Lys.

Suite de l'étude

Cohabitation avec les pigeons

Des membres de l'équipe municipale sont allés à la rencontre de prestataires et de collectivités notamment la ville de Tarbes pour échanger à ce sujet. Pas de solution miracle, mais la combinaison de plusieurs solutions. Elles sont envisagées et seront budgétisées sur l'année 2019 pour réduire leur concentration et limiter leur prolifération :

- Effarouchement et répulsion sur les sites les plus sensibles
- Création de pigeonniers publics de régulation qui consiste à capturer les pigeons, les identifier, surveiller leur état de santé, les nourrir et stériliser une partie des œufs. Captures et tris seront effectués sous le contrôle de services agréés dans le plus grand respect de l'animal.
- Sensibilisation au non nourrissage

L'avancée de ce projet sera présentée dans les prochaines éditions.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Modification, révision... prévoir pour « demain »

Ce document est en quelque sorte un « projet de village », accompagné des règles sur lesquelles se fondent les décisions publiques et privées en matière d'urbanisme. Son évolution est donc essentielle, au regard des prévisions économiques, démographiques, des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Révision générale du PLU

Le Conseil Municipal du 27 novembre 2018 a prescrit la révision générale du PLU sur la commune. Le PLU de Sainte-Foy, élaboré en mars 2011, traduit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la vision des élus pour leur territoire.

Les lois portant Engagement National pour l'Environnement (ENE, dite Grenelle II) du 12 juillet 2010 et pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, ont fait évoluer le PLU en renforçant, notamment, les exigences en matière :

- d'analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers dans un objectif de réduction et de maîtrise de leur utilisation, au regard des objectifs des SCOT (Schéma de Cohérence territoriale)
- d'analyse de la capacité de densification
- de gestion de l'habitat isolé existant dans les zones Agricoles,

Naturelles et forestières

- de liaison entre urbanisation et desserte en transports en commun existante ou programmée
- de mutualisation des capacités de stationnement des véhicules offertes par les parcs ouverts au public
- de respect de performances énergétiques et environnementales dans les constructions
- de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques (Trame Verte et Bleue).

Le lancement de la procédure sera suivi du choix d'un bureau d'études, qui sera chargé des études. En général ce type de procédure dure environ 2 ans, il sera accompagné de nombreuses communications au fil des étapes (étude, concertation, enquête publique). Vous pourrez exprimer vos remarques lors de la phase de concertation, mais attention, elles devront être obligatoirement et systématiquement réitérées par écrit lors de la phase



d'enquête publique qui devrait avoir lieu en 2020.

Révisions allégées du PLU et Modification n°3

Cette troisième modification du PLU a pour objet l'ouverture de la zone située entre le chemin du Couloumé et l'école maternelle, pour le projet du nouveau groupe scolaire, ainsi que la zone fermée à l'urbanisation pour raison de capacité insuffisante de la station d'épuration, dent creuse située en prolongement du lotissement « Les Prés de la Ville ». Une révision allégée a été prescrite en parallèle, afin de permettre les écoulements du pluvial dans le bois classé situé en aval de l'école, ainsi que la

création d'un chemin piéton accédant sur le chemin du Couloumé. Une seconde révision allégée est en cours également, afin de permettre la construction d'un local pour les services techniques entre les terrains de grands jeux et le chemin de Messtroun.

Ces deux révisions allégées ont été soumises à concertation du public à compter du 8 mars 2018 et ces deux points n'ont appelé aucune remarque. L'arrêt de la phase de concertation a été prononcé lors du Conseil Municipal en date du 17 décembre, l'enquête publique relative aux trois projets devrait se dérouler au cours du premier trimestre 2019.

Commune nouvelle

Une bonne idée, trop tôt ?

Revenons sur l'objectif des élus décrit dans le précédent journal municipal :

Notre engagement d'élu doit nous guider à mener les réflexions et à prendre les décisions les plus favorables à la gestion de notre commune.

Nous avons donc mis à l'ordre du jour de la réunion « Parlons-en » du 25 octobre, le thème de la commune nouvelle.

La salle des fêtes était remplie

confirmant l'intérêt des participants pour mieux comprendre le pourquoi de la démarche.

Il a été expliqué les raisons d'un rapprochement avec Beaufort, le positionnement et la représentativité dans l'intercommunalité. Il a été esquissé l'image de la future commune nouvelle. Les données fiscales et financières ont été expliquées (Cette présentation est disponible sur le site de la commune).

Une réunion du même type s'est

tenue le 3 novembre pour les habitants de la commune de Beaufort. Lors des 2 réunions, des échanges entre les habitants et élus des 2 communes ont pu avoir lieu.

D'un commun accord, les équipes municipales n'ont pas retenu l'idée de valider par une délibération « concordante » la constitution de cette commune nouvelle avant la fin de cette année 2018 (Date butée avant les prochaines échéances électorales de 2020).

Il a été proposé pour faciliter la gestion des communes de Sainte-Foy de Peyrolières et de Beaufort et d'offrir de nouveaux services à l'ensemble des habitants des 2 communes, une motion pour analyser et mettre en œuvre les opportunités de coopération et de mutualisation entre les 2 communes.

Cette motion a été adoptée à Sainte-Foy et rejetée à Beaufort.



Partage

La Cabine à lire... point d'étape

« Recycler en partageant des livres et à travers eux l'amour de la lecture... »

Voilà ce qui est à l'origine de cet espace de partage situé à deux pas de la mairie et de l'école élémentaire, face à la salle des fêtes. Cette cabine, votre cabine, fonctionne sur un système qui se veut autonome, citoyen et responsable : on emprunte un livre, on en dépose un autre. On peut remettre le livre lu pour en faire profiter d'autres lecteurs ou bien déposer un autre livre de son choix que l'on a envie de faire partager.

Et cela fonctionne !!! Vous êtes nombreux à venir chercher un livre, à en déposer un autre à faire découvrir. Le collectif est d'ailleurs en train de voir avec la municipalité si d'autres lieux dans le village ne pourraient pas eux aussi servir de relais-lecture...

Merci à tous, car depuis son inauguration au mois de septembre, la cabine n'a connu aucune dégradation ni acte de vandalisme. Bien sûr certains y ont vidé leurs étagères, sans se préoccuper de savoir si cela pouvait porter préjudice au bon fonctionnement du lieu ; à ceux-là nous aimerions dire que les livres trop abîmés finissent au récup papiers, et que les collections entières de magazines cuisine...automobile ou... informatique qu'ils ont pris la peine de charger dans leur voiture peuvent être conduites directement à la déchetterie...sans passer par la case cabine. Rappelons qu'y déposer des livres ou revues à caractère pornographique est puni par la loi.

Pour que la cabine et ses alentours soient encore plus agréables, les enfants de l'ALAE participent à un projet de déco-



ration des blocs ERDF qui sont proches de la cabine. Le Conseil Municipal des Jeunes choisira un projet parmi les productions retenues, et il sera réalisé d'ici la fin de l'année scolaire sur les blocs, pour les embellir.



Etat civil

Du 16 sept. au 31 déc. 2018

Mariages

DARRIBERE Floriane
et ESTIVALS Fabien

Décès

FRIGHETTO née GARDIN
Giuseppina
BONZOM née CASTET Louise
LACOSTE Gilberte
SOUBEILLE Robert
MAZERES Jean
JUNQUA Gui

Pour l'année 2018, Sainte-Foy a enregistré 13 Pactes Civils de Solidarité (PACS) et 11 mariages.

Elections européennes de 2019 Inscription sur les listes électorales prolongée

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Une démarche nécessaire pour ceux qui ont déménagé ou emménagé durant l'année 2018. Le délai d'inscription a été rallongé au 31 mars 2019.

Comment s'inscrire ?

Par Internet : en créant votre compte sur le site www.mon.service-public.fr ou en se rendant en mairie. (Pièces à fournir : Formulaire d'inscription, Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmés depuis moins d'un an et justificatif de domicile de moins de trois mois.)

Le Répertoire Électoral Unique (REU)

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et

n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales. Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le REU (effectif depuis le 1er janvier 2019).

Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. Elle a également institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés. Cette commission est composée 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau



à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation, 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste, ainsi que de suppléants.

Les membres de cette nouvelle commission électorale sont : Michel BRON, Isabelle BANACHE, Nadine BIANCHINI, Franck FELDMANN, Bernard REMY, Sylvie DUPIN, Gérard ROLLAND et Roger MARTRES.

Un grand merci !

Aux délégués de l'ancienne commission électorale de Sainte-Foy : René LAMIC délégué de l'administration depuis 1985, Louis GALLIANO délégué auprès du Tribunal de Grande Instance depuis 2011, Bernard BEZOMBES et Brigitte LEY délégués de l'administration depuis 2017.

Communauté de Communes Cœur de Garonne Une nouvelle identité visuelle



Au 1^{er} janvier 2017, un logo provisoire avait vu le jour afin d'identifier la nouvelle collectivité Communauté de communes Cœur de Garonne. Après plusieurs sessions de travail d'un comité de pilotage, suivies d'un vote des agents et des élus du territoire, le nouveau logo a été retenu.

Avancée du projet

Complexe scolaire élémentaire : les autorisations

Lors du conseil municipal du 17/12/18, deux délibérations concernant le projet ont été prises : Arrêt de la Révision allégée n°1 pour autoriser le passage dans l'Espace boisé Classé du chemin du Couloumé, et justification de l'ouverture de la zone dans la Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Encore quelques mois et le PLU permettra le dépôt du permis de construire du projet.

Lors du conseil municipal du 27/11/18, il a été décidé : d'autoriser le maire à lancer un marché de maîtrise d'œuvre et d'approuver l'adoption du programme élaboré par OTEIS (Bureau d'études techniques et d'ingénierie) avec l'enveloppe financière et les modalités du concours.

La réalisation de l'opération de construction du complexe scolaire élémentaire est définie dans ses

grandes lignes par un ensemble de 7 classes (extensible à 10 classes), de locaux pour une restauration avec self, d'une salle pluriactivités et d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE/ALSH).

La surface à construire est évaluée à 1860m², sur 4000m² de surface totale. L'enveloppe financière prévisionnelle pour ces travaux est de 3 925 000€ HT.

Le marché de maîtrise d'œuvre est passé sous la forme d'un concours restreint avec 3 candidats retenus pour concourir en réalisant une esquisse du projet. L'indemnité attribuée aux 3 candidats qui remettront des prestations conformes au règlement de concours est définie à 10 000€ HT.

Un jury de concours, constitué par tiers : d'élus, d'architectes et de personnes qualifiées à donner un avis éclairé, suivra toute la procédure de ce marché de maîtrise d'œuvre.



La prochaine communication sur le projet devrait être diffusée

dans le journal de juillet, avec les esquisses et le choix du candidat.



Une première !

Pour le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Les membres du CMJ ont organisé leur premier événement à destination de nos concitoyens le 25 novembre 2018, dans le cadre d'un après-midi autour des jeux vidéo.

Les participants ont pu s'affronter au travers de plusieurs jeux, dont une simulation de football, des courses de kartings et un concours de danse.

Nos joueurs ont clôturé cette belle journée, par un goûter of-

fert par la Municipalité.

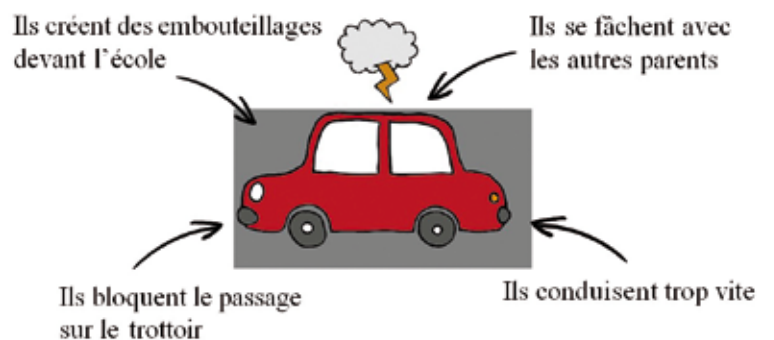
Un grand merci à nos jeunes élus, pour cette première manifestation.

Les projets du CMJ pour l'année 2019 : installation d'une table de ping-pong extérieure près du city stade, organisation d'une rencontre sportive entre les différents CMJ de l'intercommunalité et d'une rencontre inter générations CMJ / Aînés de l'EHPAD l'Albergue.

A lire avec vos enfants !

Tes parents à l'école de la bonne conduite

TES PARENTS FONT DES CHOSES PAS BIEN...



ET C'EST DANGEREUX CAR ON PEUT ÊTRE RENVERSÉ !

Alors apprend à tes parents la bonne conduite !

- 1/ Le matin nous partons suffisamment tôt
- 2/ Nous roulons doucement et laissons traverser les piétons
- 3/ Nous sommes polis au volant
- 4/ Près de l'école, nous nous

garons correctement sur une vraie place de parking (pas sur la route, pas sur les emplacements destinés au bus, ni sur les trottoirs... ni en double file) Et nous faisons les derniers mètres à pied et profitons ainsi de ce moment passé ensemble.



Nouveau

Ateliers Sport Santé pour les séniors

La Communauté de communes Cœur de Garonne propose, en partenariat avec le Comité Départemental Education Physique et de Gymnastique Volontaire de la Haute-Garonne (CODEP EPGV 31), des ateliers d'activité physique adaptée à destination des séniors.

Les ateliers permettent de s'informer sur le bien vieillir ; d'apprendre à équilibrer son alimentation ; de connaître, maintenir et améliorer son état de forme ; de gagner en autonomie et d'accéder à la pratique d'activités physiques adaptées.

C'est un programme entière-

ment gratuit qui se décline de la façon suivante :

- 3 conférences sur le « bien vieillir » et la nutrition
- 4 séances d'activité physique adaptée.
- Un bilan personnalisé pour chaque participant et des réponses individuelles adaptées.

Contact : Mme Guibal au 05 62 24 19 22 ou Mme Camillo au 05 61 98 27 72.

Inscription avant le 5 février – Date de la première conférence : lundi 11 février de 10h à 11h30 à la salle du Conseil municipal.



De janvier à mi-avril

Janvier

Vend. 18 janv. à 14h
Galette des rois CCAS /
Rencontre inter générations
 Aînés-écoles - Salle des fêtes

Février

Sam. 2 fév. à 20h30
Loto des écoles - Salle des fêtes
 - Organisé par l'AFPEL

Dim. 3 fév. à 14h

Fête du jeu (enfant-adulte-senior)
 Salle des fêtes - Organisé par les Bisounours et le Club de jeux de Ste Foy

Sam. 9 (14h-18h) et dim. 10 fév. (8h-16h)

Bourse aux vêtements
 Salle des fêtes
 Organisée par les Fidésidiades

Mars

Dim. 17 mars. (8h-17h)
Bourse culturelle
 Salle des fêtes
 Organisée par les Fidésidiades

Sam. 23 mars

Soirée Landaise
 Salle des fêtes
 Organisée par les Fidésidiades

Sam. 30 mars à 15h

Carnaval de l'AFPEL
 Salle des fêtes

Avril

Sam. 6 avril à 21h
Loto gourmand
 Salle des fêtes - Organisé par les Fidésidiades

Vend. 12 et sam. 13 avril
Terre de Jazz - Salle des fêtes -
 Organisé par la Maison de la Terre

Chasse

Le rôle du garde-chasse

Le garde-chasse de Sainte-Foy est bénévole, il surveille des zones de chasse mais veille aussi au développement harmonieux de la faune et de la flore dans les espaces naturels.

Sa mission première est de lutter contre les infractions, comme le braconnage, en dressant des procès-verbaux.

Comment travaille-t-il ?

En parallèle à sa mission de surveillance d'un territoire donné, le garde-chasse réalise des piégeages d'espèces nuisibles telles que les ragondins. Une opération est en cours sur la station d'épuration de la commune afin de prévenir les dégâts que causent

ces rongeurs aux lagunes (destruction des membranes).

M. Pascal Delahaye est agréé en qualité de garde-chasse particulier de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Sainte-Foy-de-Peyrolières pour surveiller les terrains de chasse de la commune et favoriser la cohabitation entre les chasseurs, les habitants et les utilisateurs de la nature.

Quand il rencontre des promeneurs, il peut les informer ou les sensibiliser aux questions sur l'environnement.

Pour toute question - contact ACCA de Sainte-Foy : acca.ste-foydepeyrolieres@orange.fr



Restos du Cœur

Recherche bénévoles d'un jour

Le Centre des Restos du Cœur de Fonsorbes recherche des bénévoles d'un jour pour assurer la collecte nationale des vendredi 8 et 9 mars 2019, devant les magasins de Saint-Lys et Fonsorbes. Si vous êtes intéressés pour participer activement à cette collecte, contactez le centre au plus tôt par tél. 06 81 68 52 14.

Repas des aînés du CCAS du 16 décembre dernier :

Une centaine de convives ont participé à ce repas, animé par le chanteur/animateur Jean-Louis Berrier, qui est aussi habitant de Sainte-Foy.



Association cantonale de Pêche

- Sam. 9 mars **Ouverture pêche à la truite** - Lacs de St-Lys, St-Thomas et Fontenilles
- Sam. 23 mars, 6 et 20 avr. **Lâchers de truites** - Lacs de St-Lys et Fontenilles

Matchs de l'USSF Rugby à Sainte-Foy

- Dim. 20 janv. - 3 fév. - 10 mars

Retour sur Centenaire de l'Armistice

Les commémorations du centenaire de l'Armistice de 1918 ont connu un vif succès à Sainte-Foy.

Dès le samedi 10 au soir, la veille au Monument aux morts a réuni une cinquantaine de Foyens et conseillers municipaux venus allumer des bougies pour un premier hommage aux soldats disparus dans le premier conflit mondial du XX^{ème} siècle.

Le 11 novembre à 11h les cloches ont sonné pour rappeler que 100 ans auparavant c'est ainsi que l'armistice était annoncée dans tous les villages de France.

La population était nombreuse à s'associer à la commémoration du dimanche après-midi, conduite par M. le Maire et les membres du conseil municipal. Les enfants de l'école élémentaire étaient là eux aussi, ils ont pris leur part dans cette cérémonie du souvenir en chantant la Marseillaise et en déposant 47 roses pour chacun des 47 morts pour la France. Merci à «A rose et moi» fleuriste de Fonsorbes et habitante de Sainte-Foy qui a décoré le Monument aux morts pour l'occasion.



qu'il était inhumé au cimetière du Parayre. (voir ci-contre).

Nous tenons à remercier Jean-Claude Delpech et Claude Gadchaux pour les nombreux objets et documents qu'ils ont mis à la disposition des visiteurs et accompagnés de riches explications. Un grand merci aussi à Joëlle Escalle, qui pendant les quatre dernières années, a recherché/recoupé/reconstitué les archives de l'histoire de la commune présentées lors de l'exposition et les a commentées avec passion. Merci aussi, à Dominique Guys dont les collections de photos sont venues enrichir toutes ces archives collectées. Merci encore à toutes les familles qui nous ont confié une part de leurs souvenirs qu'il s'agisse de photos, de lettres ou d'histoires rapportées.

Et merci à tous ceux et celles qui ont aidé à la préparation et à la mise en place de cette exposition. La plupart des documents sont consultables sur le site de la mairie de Sainte-Foy : www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



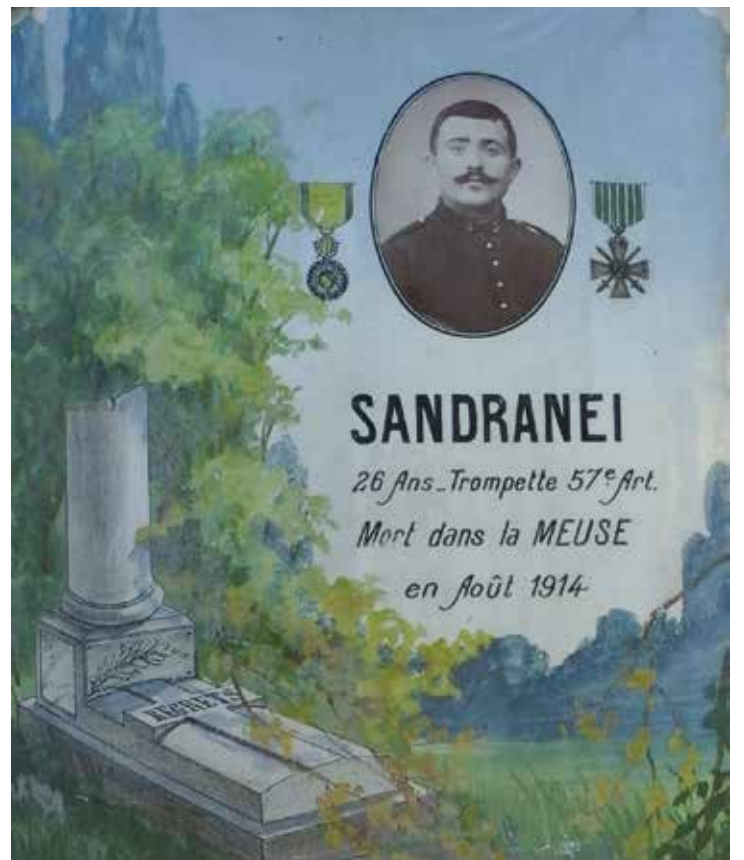
L'histoire d'un soldat

Jean-Marie était cultivateur. Quand il a quitté Sainte-Foy en août, pour aller se battre, il a laissé sa jeune femme et sa fillette de un an. Il est mort le 1^{er} septembre, dans la Meuse, il avait 26 ans.

Pour sa femme il était porté « disparu », elle a quitté Sainte-Foy, s'est remariée ; pour sa fille, son papa était enterré quelque part... dans l'Est... comme des dizaines d'autres.

Son petit-fils, âgé aujourd'hui de plus de 80 ans, ignorait que son grand-père reposait au Parayré « je ne le savais pas, dire que je ne suis jamais allé sur sa tombe ».

Ironie du sort, cette tombe est la seule, sur les 3 cimetières de la commune qui ait conservé sa plaque intacte...



La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
 Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr
 Horaires d'ouverture : **Lundi et mardi** : 14h - 17h30. **Judi** : 8h30 - 12h et 14h - 19h
Vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 17h. **Samedi** : 8h30 - 12h. Fermé le mercredi

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr